



Erevan, 30 septembre 2011

ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

Recommandation 2011 – 2 du Comité des Correspondants Permanents sur les feux de végétation : lutte et prévention dans le contexte du changement climatique,

adoptée lors de la 61^e réunion du Comité des correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Erevan, Arménie, les 29 et 30 septembre 2011

Le Comité des correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) :

- A. Constatant une augmentation du nombre de feux de végétation en Europe et dans les pays voisins au cours des dernières décennies;
- B. Notant que les feux de végétation contribuent aux émissions de carbone et au changement climatique induit par l'homme, un processus qui devrait progressivement accentuer l'aridité de certaines parties du continent européen, et par conséquent le risque de feux de végétation et des catastrophes qu'ils induisent, comme l'érosion des sols, les inondations et les glissements de terrain;
- C. Conscients que de nombreux feux de végétation de la dernière décennie ont provoqué des pertes de humaines et écologiques dans l'ouest de la Russie, la Péninsule Ibérique, les Balkans et la Grèce;
- D. Rappelant la Recommandation 2010-1 de la 12^e Session ministérielle de l'Accord, organisée le 28 septembre 2010 à Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, sur "la réduction de la vulnérabilité face au changement climatique";
- E. Notant les conclusions de la 5^e Conférence internationale sur les feux de forêt 'Wildfire 2011' organisée à Sun City / parc national de Pilanesberg, Afrique du Sud, en mai 2011;
- F. Constatant que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, organisée en juin 2011 à Oslo, a adopté un mandat ministériel de négociation d'un accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe;
- G. Désireux de contribuer, en Europe et dans les pays voisins, à une prévention et à une gestion efficaces des feux de végétation organisées nationalement avec le soutien de la coopération internationale;

Recommandent que les Etats membres de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA):

1. Prennent acte de la Déclaration adoptée par la 5^e Conférence internationale sur les feux de forêt (Annexe 1) et des Conclusions et Recommandations des Sessions régionales IV et V de la même conférence sur l'Europe et la Méditerranée (Annexes 2 et 3), et les utilisent comme source d'inspiration pour les mesures et pratiques des pouvoirs publics;
2. Elaborent des politiques spécifiques pour les changements climatiques et les feux, en accordant une attention particulière tant à l'intégration de la gestion des feux dans les politiques d'aménagement du territoire qu'aux investissements dans les moyens de détection précoce et de lutte efficace contre les incendies;
3. Encouragent la participation des populations locales à la conception et à la mise en œuvre des politiques de prévention des feux de végétation, en insistant sur la sensibilisation, l'instauration d'une culture du risque et la participation du public; soutiennent, selon les besoins, les initiatives locales visant à réduire le risque de feux de végétation; concentrent en particulier les efforts sur les secteurs à l'interface entre les espaces naturels et les villes, tout en veillant à ce que l'aménagement du territoire n'accroisse pas la vulnérabilité des populations;
4. Promeuvent la coopération européenne en matière de feux de végétation, d'élaboration de stratégies sous-régionales et de dispositifs communs pour prévenir et combattre les incendies dans les zones transfrontalières à risque; envisagent d'avoir recours ou d'adhérer à des réseaux existants comme les Réseaux régionaux sur les feux de végétation mis en place dans le cadre de la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes des Nations Unies (UNISDR), le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC) dans son rôle de Centre euro-méditerranéen spécialisé de l'Accord, et d'autres dispositifs européens de mise en réseau;
5. Participent, selon les besoins, à une consultation régionale européenne sur les feux de végétation organisée sous l'égide et avec l'appui de la CEE-ONU et avec le soutien de l'Accord, et réunissant des gouvernements, des experts opérationnels de la lutte contre les incendies, des chercheurs spécialisés dans les incendies et des organisations internationales afin d'approfondir les questions relatives aux feux de végétation et de formuler des propositions pratiques à l'intention des gouvernements;
6. Envisagent de soutenir, sur l'ensemble du territoire de l'Accord, le développement de programmes de renforcement des compétences, des capacités et de l'interopérabilité afin d'assurer une coopération internationale efficace dans la gestion des incendies, et notamment une réaction multinationale conjointe aux situations d'urgence dans ce domaine;
7. Veillent, selon les besoins, à ce que les négociations en vue d'élaborer un accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe tiennent pleinement compte de la menace importante que les incendies de forêts représentent pour la sauvegarde de celles-ci, et prévoient les dispositions nécessaires à leur gestion efficace;
8. Soutiennent les recherches sur les feux de végétation, y compris la prévention, les conséquences de ces feux sur les personnes, les biens et l'environnement, la restauration des sites ravagés par les flammes et l'amélioration des techniques et technologies de lutte contre le feu.

5e Conférence internationale sur les feux de forêt - 'Wildfire 2011'
Sun City / Parc national de Pilanesberg, Afrique du Sud, 9-13 mai 2011

Déclaration

Contexte et justification

La cinquième Conférence internationale sur les feux de forêt 'Wildfire 2011' s'est tenue à Sun City / parc national de Pilanesberg, Afrique du Sud, du 9 au 13 mai 2011. Elle était organisée sous la direction de la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes des Nations Unies (UNISDR) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en association avec la Troisième Session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes, à Genève. Le Secrétaire Général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, a prononcé des paroles d'ouverture devant 500 délégués venus de 61 pays. Il a salué les efforts consentis par les spécialistes du monde entier pour mettre en place un esprit de coopération internationale dans l'étude du rôle des incendies dans l'environnement de la planète et de ses impacts sur la société. Les participants à la conférence ont insisté, d'une part, sur la nécessité de faire preuve de perspicacité dans le recours au feu dans la gestion durable des écosystèmes naturels et culturels et, d'autre part, sur les conséquences néfastes des feux de végétation à l'échelle d'une région, mais aussi de l'ensemble de la planète. Ils ont fait part de leur vive inquiétude face à l'ampleur croissante des feux de végétation partout dans le monde, dont plusieurs étaient sans précédent dans l'histoire moderne par leurs conséquences considérables sur les communautés, l'environnement et l'économie mondiale. Les participants à la conférence ont reconnu les avantages d'une collaboration permettant d'échanger des informations et d'explorer les méthodes de lutte novatrices contre ces nouveaux problèmes. Ces délégués, dont les représentants des réseaux régionaux sur les feux de végétation et des réseaux thématiques internationaux, ont conclu qu'il convient de concentrer l'attention sur le renforcement des capacités dans l'étude de des feux de végétation et des moyens d'y faire face, ce qui passe par une coopération internationale et par la mise en commun de savoir-faire et de moyens.

Recommandations

Les recommandations suivantes répondent à des préoccupations internationales communes et traduisent le consensus sur les priorités ci-dessous:

Domaines de préoccupation

Tant les sociétés rurales que les sociétés industrialisées ont modifié l'environnement naturel et le régime des feux. À l'inverse, les populations humaines sont de plus en plus vulnérables aux conséquences des feux de végétation. Il faut par conséquent:

- intensifier les efforts de lutte contre les incendies sur les terrains contaminés par de la radioactivité, des munitions non explosées, des mines antipersonnel et des rejets chimiques, notamment dans les régions affectées par les retombées nucléaires suite aux accidents des centrales de Tchernobyl (1986) et de Fukushima (2011);
- augmenter les efforts de protection des écosystèmes des tourbières et des zones humides que le drainage et l'assèchement lié au climat exposent aux incendies;
- consentir un effort supplémentaire pour réduire les brûlis inutilement pratiqués sur les terres cultivées, les jachères et les autres terrains afin de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de suies dans l'environnement régional, arctique et mondial;
- pallier la vulnérabilité croissante de la société aux feux de végétation à l'interface entre les espaces naturels et les villes
- organiser la sensibilisation et la mise en place des moyens nécessaires à la protection de la santé humaine et de la sécurité face aux polluants véhiculés par les fumées des feux de végétation.

Participation des populations

L'expérience que la participation de la société civile dans la lutte contre le feu grâce à des approches participatives (axées sur la collectivité) a permis d'acquérir en matière de réduction des risques de feux de végétation et d'accroissement de la productivité de la stabilité des terres de l'environnement, suggère qu'il convient:

- de créer des cadres opérationnels ou les prises de décisions et la mise en œuvre de ces dernières sont conciliées avec les exigences traditionnelles contemporaines de gestion des feux;
- d'encadrer la gestion du feu pour les bienfaits qu'il procure sur le plan des moyens de subsistance et de la santé des populations locales, et afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans de vastes régions du globe;
- de favoriser la constitution de groupes de bénévoles chargés d'assister les autorités dans la gestion des feux dans les campagnes;
- de convoquer une conférence internationale sur une gestion des feux centrée sur les collectivités.

Principes internationaux communs

Des progrès considérables ont été accomplis en matière de principe innovant de gestion des feux et de promotion des outils de gestion des flux adaptés aux conditions locales. Il convient de généraliser le recours à ces principes, ce qui suppose:

- l'application des [Recommandations volontaires pour la gestion des feux](#) (FAO, OIBT, OMS/PNUF);
- la traduction en d'autres langues de la terminologie de la gestion internationale des feux de végétation;
- l'adoption dans le monde entier du système de commandement en cas d'incident (Incident Command System - ICS) pour la gestion des crises;
- l'intégration des principes et outils de gestion des forêts au programme REDD+;
- l'application, en matière de prise de décisions dans la gestion des risques, des méthodes et approches les plus communes au sein de l'organisation et des différents pays et juridictions, et qui correspondent le mieux aux bonnes pratiques actuellement reconnues;
- la reconnaissance du fait que la gestion des feux est un élément essentiel à prendre en compte dans toutes les politiques, lois et pratiques se rapportant à l'aménagement du territoire et aux objectifs fixés dans ce domaine.

Outils internationaux communs

Les technologies de pointe utilisées pour l'étude et la gestion des feux de végétation, et notamment l'observation de la Terre par satellite, les observations et les prévisions météorologiques et les modélisations climatiques, se sont considérablement développées, et doivent désormais être systématiquement mises en œuvre dans la gestion des incendies:

- élaborer des systèmes de détection de conditions climatiques propices au feu et d'alerte précoce allant du niveau local à l'échelle du globe;
- développer les capacités dans le recours aux moyens proposés par les satellites spécialisés dans les incendies;
- concevoir et mettre en œuvre une évaluation mondiale des incendies (assortie d'une évaluation du régime des feux) et créer un relevé par satellite à long terme des incendies, constamment mis à jour, qui soit cohérent et validé par la communauté des observateurs de la Terre;
- promouvoir l'établissement de rapports nationaux sur les surfaces brûlées et les émissions correspondantes;
- encourager la mise en place de centres régionaux de surveillance des incendies.

Coopération internationale

L'expérience acquise dans le cadre de plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux de coopération dans la lutte contre les incendies suggère qu'il convient:

- de promouvoir des accords bilatéraux, multilatéraux ou régionaux de coopération dans la gestion des feux de végétation et d'assistance mutuelle en cas de crise liée à de tels feux;

- d'élaborer un projet d'Accord mondial de coopération transfrontalière dans la gestion des incendies;
- de poursuivre l'implication des six [Commissions régionales des forêts de la FAO](#) et des Plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes dans la mise en œuvre des principes définis dans les lignes directrices sur la gestion des incendies et dans le ["Cadre d'action de Hyogo pour 2005–2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes"](#)

Efficacité du partage des moyens terrestres et aériens de gestion des feux

L'assistance mutuelle dans les opérations de lutte contre le feu implique nécessairement des protocoles sur le déploiement des moyens terrestres et aériens et la définition de procédures fondées sur des critères techniques, une normalisation et une harmonisation de la terminologie et des formations assorties d'une validation pour les personnels. Pour ce faire, les divers pays sont priés:

- de soutenir le projet du *International Fire Aviation Working Group* visant à identifier les normes appropriées et les bonnes pratiques de gestion à partir desquelles des lignes directrices volontaires pourront être élaborées.

Elaboration de mesures des pouvoirs publics intégrant les changements mondiaux et les incendies

Face aux changements mondiaux (la conjonction des changements climatiques, des mutations socio-économiques et des changements dans l'utilisation des sols) et compte tenu du fait que le réchauffement climatique est une réalité appelée à multiplier et à aggraver les feux de végétation dans le monde, et donc leurs impacts sur la société, il est recommandé:

- d'élaborer des politiques et stratégies adaptatives de lutte contre le feu afin d'organiser l'atténuation, l'adaptation et la protection aux niveaux national et international;
- d'intégrer la gestion des incendies dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et des terres à l'échelle des paysages, par un recours à l'utilisation de la biomasse comme une source renouvelable et durable de production d'énergie pour limiter le risque de feux de végétation;
- d'encourager les pays à réaliser une évaluation des capacités de lutte contre les incendies, à formuler des cadres juridiques et des stratégies, à se doter de capacités et d'institutions adaptées en matière de gestion des incendies et à développer leurs plans de lutte contre le feu et leurs ressources humaines.

Suivi des conférences internationales sur les forêts

Dans le cadre du suivi de la 5^e Conférence internationale sur les feux de forêt et compte tenu des conclusions du Sommet international sur les feux de forêt, (2003), il est recommandé:

- d'organiser dans chaque région du monde, au cours des 1 à 2 années qui viennent, des consultations réunissant les experts opérationnels de la lutte contre les incendies pour étudier les risques d'incendies résultant de l'évolution des populations et du réchauffement climatique;
- d'organiser au cours des 2 à 4 prochaines années, sous l'égide des Nations Unies, le 2^e Sommet international sur les feux de forêt réunissant des experts de terrain et des chercheurs afin d'élaborer des recommandations pour cette Organisation et traiter des questions d'envergure mondiale abordées au cours des Sessions régionales de la présente conférence;
- d'encourager les futures conférences sur les feux de végétation à étendre leur public au-delà de la communauté de la lutte contre les incendies.

Les participants remercient les organisateurs et les hôtes de la conférence d'avoir réuni la communauté internationale des responsables de l'étude et de la gestion des feux de végétation. Ils saluent la proposition de la Corée du Sud d'accueillir la 6^e Conférence internationale sur les feux de forêt, en 2015.

Session régionale V: Eurasie, Europe du sud-est / Caucase et Asie centrale
“Améliorer la coopération internationale en matière de gestion des feux de végétation”
 11 mai 2011, 15h50 – 18h10

Conclusions et recommandations

Justification

Au cours de la dernière décennie, les régions tempérées et boréales de l'Eurasie ont souffert de multiples feux de végétation qui ont provoqué de graves dommages à l'environnement, de lourdes pertes économiques et des problèmes humanitaires considérables. C'est la raison pour laquelle la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), dans le cadre de laquelle travaillent les réseaux régionaux sur les feux de végétation de la UNISDR pour l'Eurasie, l'Europe du sud-est / Caucase et l'Asie centrale a décidé de s'intéresser aux récentes mutations socio-économiques, politiques et d'utilisation des sols, ainsi qu'au changement climatique, qui influence le régime des feux dans les régions tempérées et boréales de l'Eurasie. La région CEE-ONU, qui s'étend de l'Europe occidentale à l'Extrême-Orient asiatique sur plus de 180° de longitude, présente un large éventail d'écosystèmes et de modes d'utilisation des sols. Les causes spécifiques et les raisons profondes des épisodes extrêmes de feux de végétation diffèrent certes d'une partie à l'autre de la région, mais de nombreux facteurs communs expliquent ces incendies. Ainsi, dans la partie occidentale de la région eurasiennne, beaucoup de pays partagent des conditions naturelles, culturelles et sociales similaires qui sont déterminantes dans la survenue et pour l'impact des feux de végétation.

Parallèlement aux changements que le public peut facilement appréhender, certains problèmes et risques n'ont été que récemment mis en lumière par une meilleure compréhension scientifique des multiples impacts des incendies, notamment dans le contexte des changements climatiques et de la santé humaine, mais aussi du point de vue d'une vulnérabilité croissante de la société aux conséquences directes et secondaires des feux, comme ceux qui affectent les terrains à la limite des zones résidentielles et industrielles ou les terrains pollués par des rejets industriels ou des conflits armés. Les changements d'affectation des terres et les problèmes hérités des anciennes utilisations des sols figurent au nombre des causes majeures de l'évolution des régimes des feux dans les paysages culturels eurasiens.

Pour résumer, les décideurs politiques des Etats membres de la CEE-ONU sont confrontés aux situations et tendances suivantes, qui ont une influence sur la survenue et sur les conséquences des feux de végétation dans la région:

- les suites de l'abandon de terres agricoles et de l'urbanisation sur l'agriculture, le pastoralisme, la sylviculture et, par conséquent, sur les risques d'incendie;
- l'exode rural, qui réduit la main-d'œuvre disponible dans les campagnes, et donc celle du personnel nécessaire à la lutte contre le feu;
- la reprivatisation de forêts anciennement nationalisées, qui permet une absence de gestion forestière et de gestion des feux de forêt dans les parcelles détenues par de petits propriétaires;
- l'affaiblissement de la gouvernance forestière et la réduction des capacités de lutte contre le feu dans de nombreux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, qui résultent de la transition économique des pays concernés, se sont traduits par des utilisations incontrôlées ou illicites des forêts et par une augmentation correspondante des incendies;
- la survenue de plus en plus fréquente de feux de végétation à la périphérie des villes et des localités et installations disséminées dans les zones boisées;
- les risques liés à l'impact des gaz rares radioactifs et aux émissions de particules qui affectent le fonctionnement de l'atmosphère et des écosystèmes, comme l'illustrent les incendies de forêt qui se retrouvent dans l'environnement arctique;
- la vulnérabilité de la société à la pollution de l'air provoquée par les incendies, comme le confirment de récentes découvertes scientifiques sur l'impact sur la santé humaine des polluants émis par les incendies;

- la nécessité, par conséquent, de fixer des normes afin de réduire les émissions de gaz et de particules nocifs pour la santé, résultant de la combustion des carburants fossiles et des biocarburants et des feux à ciel ouvert;
- les controverses correspondantes autour des brûlages dirigés et des polluants qu'ils génèrent;
- les problèmes secondaires associés aux feux de végétation, notamment sur les terres polluées par la radioactivité et des vestiges de conflits armés (par exemple des munitions non explosées, des mines antipersonnelles ou des munitions à base d'uranium appauvri);
- les conséquences sur les brûlages liés à des habitudes culturelles et sur la vulnérabilité des écosystèmes du changement climatique, qui transforme par exemple des écosystèmes et des types de sols jadis protégés contre le feu, comme les tourbières et d'autres sols organiques ou des écosystèmes de haute montagne, comme ceux des Alpes européennes.

L'on note une prise de conscience, dans le public et parmi les décideurs politiques, de la nécessité de réexaminer et d'adopter des solutions intégrées et novatrices de lutte contre le feu et d'exploiter les conclusions des projets internationaux de recherche sur les incendies menés avec succès en Eurasie afin de concevoir des politiques publiques adéquates pour la gestion des incendies et des opérations de lutte contre le feu.

Ces questions seront examinées prochainement lors du Forum régional CEE-ONU/FAO sur la gestion transfrontalière des incendies, qui sera organisé par l'équipe de spécialistes des feux de forêt de cette organisation par l'intermédiaire de son coordinateur, le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC), Allemagne, avec le concours du Conseil de l'Europe dans le cadre de sa contribution à l'Année internationale des forêts proclamée par l'ONU.¹ Les participants de la Session régionale pourront se référer aux initiatives en cours ou proposées relevant de thèmes spécifiques. Ces initiatives devraient être appuyées par les membres des Réseaux régionaux sur les feux de végétation (Eurasie, Europe du SE/Caucase, Asie centrale, Euro- Alpin) ; en voici quelques exemples :

- encourager le recours au brûlage dirigé dans la sauvegarde de la nature et la gestion des forêts et des paysages, tout en soutenant les progrès des pays coopérant dans le cadre du "*Eurasian Fire in Nature Conservation Network*", du *International Peatland Fire Network* et d'initiatives similaires;
- exploiter les conclusions des projets internationaux de recherche sur les incendies menés avec succès afin de formuler des mesures adéquates pour la gestion des feux et les opérations de lutte contre les incendies, comme le tout récent projet multinational "*Fire Paradox*", ou le développement d'un système multinational alpin de prévention des incendies (ALPF FIRS);
- mettre en place et poursuivre le développement de normes en matière de formation à la gestion des incendies afin de renforcer les compétences des pompiers, des personnels forestiers et des gestionnaires fonciers, comme les "*Normes de compétences EuroFire*" (une initiative de l'Association internationale des services d'incendie et de secours (CTIF) et du GFMC visant à améliorer les compétences des pompiers dans la lutte contre le feu);
- appliquer et affiner les accords bilatéraux existants, et en élaborer de nouveaux, sur l'assistance transfrontalière mutuelle en cas d'incendies de forêt dans toute la région de la CEE;
- s'efforcer d'améliorer la gouvernance dans les Etats membres de la CEE-ONU dans la perspective d'apporter et d'obtenir une assistance en cas de situations d'urgence liées aux feux de végétation et à d'autres problèmes environnementaux grâce à la définition de normes, de protocoles et d'accords, dans le respect des procédures mises en place par l'Unité mixte PNUE / OCHA pour l'environnement et du Groupe consultatif des urgences environnementales de l'ONU, par exemple en créant le Centre des urgences environnementales proposé;
- assurer le suivi des recommandations des groupes, projets et programmes régionaux, ou de conférences régionales antérieures afin d'améliorer la coopération internationale en matière

¹ "*Regional Forum on Cross-boundary Fire Management*" (Commission économique pour l'Europe des Nations Unies – région CEE-ONU), organisé au cours de la semaine du 16 au 20 janvier 2012 (aux Nations unies, Palais des Nations, Genève) par le Centre mondial de surveillance des incendies (*Global Fire Monitoring Center - GFMC*) et par l'Equipe de spécialistes des feux de forêt de la CEE-ONU/FAO, avec le concours du Conseil de l'Europe.

de lutte contre les incendies dans la région CEE-ONU et les régions voisines, comme les recommandations de projets soutenus par le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) et celles de l'Initiative Environnement et Sécurité (ENVSEC) sur les feux de végétation, la sécurité humaine et la paix dans la région EOCAC, ainsi que les conclusions de la Conférence internationale sur la gestion transfrontalière des incendies (Irkoutsk, Russie, 2010) et la Conférence de l'APEC sur la gestion des Incendies de forêt et la coopération internationale dans la gestion des incendies dans la région Asie-Pacifique (Khabarovsk, Russie, 2010).

Recommandations

Consciente du dialogue intense dans la région CEE-ONU, la Session régionale veut éviter les répétitions et concentre l'attention sur les recommandations générales et concrètes ci-dessous:

Questions générales

Les représentants des réseaux régionaux et les participants de la session régionale insistent sur la nécessité:

- de développer la recherche appliquée sur une gestion intégrée des incendies et notamment sur
 - le recours au brûlage dirigé dans la gestion des forêts, de la nature et des paysages;
 - d'élaborer des politiques et stratégies adaptatives de lutte contre les incendies et de gestion du feu pour faire face aux changements mondiaux (changements climatiques, mutations socio-économiques, changements dans l'utilisation des sols);
 - d'intégrer la gestion des incendies dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et des terres, par un recours à l'utilisation de la biomasse comme une source renouvelable et durable de production d'énergie;
- d'intensifier les efforts de lutte contre les incendies sur les terrains contaminés par de la radioactivité, des munitions non explosées, des mines antipersonnel et des rejets chimiques, notamment dans les régions affectées par les retombées nucléaires suite à l'accident de la centrale de Tchernobyl, en 1986.
- d'intensifier les efforts pour assurer la sécurité des tourbières et des écosystèmes des zones humides qui pourraient être affectés par des incendies;
- d'intensifier les efforts pour réduire les brûlis inutilement pratiqués sur les terres cultivées, les jachères et les autres terrains afin de contribuer à une diminution des émissions de gaz à effet de serre et de suies dans l'environnement régional, arctique et mondial;
- de développer les capacités rurales de lutte contre le feu pour combler les éventuelles lacunes dans le partage des responsabilités et dans les moyens de lutte contre le feu dans les zones agricoles et rurales;
- de favoriser la constitution de groupes de bénévoles chargés d'assister les autorités dans la gestion des feux et d'assumer des responsabilités au niveau local;
- de fournir des données d'observation de la terre aux divers pays, au Centre de surveillance des incendies de la région Europe du sud-est / Caucase et aux futurs centres régionaux ou sous régionaux.

Questions spécifiques

Encouragés par les travaux et engagements actuels des instances nationales et des organisations internationales, la Session:

- invite les participants à saluer l'ouverture aux formations régionales, par le gouvernement turc, de son centre d'Antalya pour la formation à la lutte contre les incendies, et invite les Etats membres de la CEE-ONU et les organisations internationales à soutenir cet effort par des moyens financiers ainsi qu'une participation active au stage de formation à la lutte intégrée contre les incendies (y compris la prévention des incendies, la mobilisation des communautés locales et la lutte terrestre et aérienne contre le feu) au niveau régional;
- invite les participants à reconnaître et à développer les recommandations des conférences d'Irkoutsk et de Khabarovsk sur la coopération transfrontalière dans la gestion des incendies

(2010) ainsi que les recommandations de la 5^e Conférence internationale sur les feux de forêt, et invite les Etats membres et les représentants de la CEE-ONU à participer activement aux préparatifs du “Forum régional CEE-ONU/FAO sur la gestion transfrontalière des incendies” (2012), chargé d’élaborer une proposition d’accord régional de coopération dans la gestion des feux de végétation.

Session régionale IV: Réseau européen EFFIS, réseau méditerranéen (Groupe de travail sur les incendies de forêt *Silva Mediterranea*), Proche-Orient (NENFIRE), Réseau sous-régional Euro-Alpin
11 mai 2011, 15h50 – 18h00

Conclusions et recommandations

Introduction

Les feux de végétation sont un problème social, économique et d'environnement auquel les milieux techniques et scientifiques s'intéressent de plus en plus souvent à la lumière des nouveaux scénarios climatiques qui annoncent une augmentation des surfaces brûlées et de la fréquence, de l'intensité de la gravité de tels incendies. Les feux détruisent la fonction protectrice des forêts et peuvent aggraver l'érosion des sols, diminuer leur capacité à retenir l'eau, favoriser les éboulements de rochers et causer des pertes de biodiversité.

Ces dernières années, plusieurs incidents majeurs ont accentué la préoccupation, surtout dans le bassin méditerranéen. Diverses conclusions et recommandations ont été formulées suite à ces événements, et notamment lors des manifestations suivantes:

- IV^e Conférence internationale sur les feux de forêt, Séville, Espagne, mai 2007;
- Atelier sur les incendies de forêt dans la région méditerranéenne: prévention et coopération régionale, Sabaudia, Italie, 2008;
- Atelier régional sur les incendies de forêt au Proche-Orient, Latakia, Syrie, 2009;
- Atelier sur l'évaluation des risques d'incendies de forêt et les stratégies novatrices de prévention des incendies, Rhodes, Grèce, mai 2010;
- Conclusions du Conseil sur la prévention des feux de forêt dans l'Union européenne;
- II^e Semaine forestière méditerranéenne, Avignon, France, avril 2011;
- réunion générale du projet INTERREG ALPFFIRS, mai 2011;

La Session régionale s'est fixée l'objectif d'examiner les mesures préventives applicables dans les régions et les possibilités d'améliorer la coopération internationale, et d'identifier les moyens d'étendre la collaboration.

2. Facteurs déterminants

Les facteurs essentiels des causes et des conséquences des feux de végétation ont été décrites dans les documents présentés lors des événements susmentionnés.

FACTEURS SOCIAUX ET DEMOGRAPHIQUES

- l'abandon des terres agricoles et des activités rurales, le vieillissement des populations rurales;
- la forte urbanisation des sociétés et la concentration des populations dans les zones littorales et dans quelques zones urbaines à l'intérieur des terres;
- l'augmentation de la population en période touristique;
- le développement rapide de l'interface entre les espaces naturels et les villes.

FACTEURS ECONOMIQUES

- La valeur économique limitée et la faible rentabilité des forêts. Le coût économique et social des incendies à répétition et de la restauration après le passage du feu est incompatible avec le développement durable.

FACTEURS ECOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- L'évolution des conditions dans de nombreuses zones rurales d'Europe et les changements dans l'utilisation des sols et dans les modèles de production augmentent le risque d'incendie.
- Le changement climatique influe sur les feux de végétation.

- Les différences dans les gradients météorologiques engendrent dans la région des situations propices au feu avec des températures élevées et de plus longues périodes de sécheresse.
- La dépendance au feu des écosystèmes méditerranéens, dont la gestion exige le recours technique au brûlage dirigé.

FACTEURS SCIENTIFIQUES

- La recherche scientifique manque parfois de contacts avec les responsables de la gestion.

FACTEURS POLITIQUES

- Certaines décisions politiques ne s'inscrivent pas dans des programmes intégrant le long terme.
- Le manque de transparence dans la gestion des feux de végétation par les administrations publiques, l'absence de données sur les investissements dans la protection contre les feux de forêt et en faveur des politiques forestières.
- Le manque de coordination entre les politiques de lutte contre les feux de végétation et les politiques urbaines et rurales.
- Un manque de sensibilisation et d'éducation de la société à la gestion des sols et aux feux de végétation.

3. Coopération internationale

Étant donné que les feux de forêt ne connaissent pas de frontières, leur prévention doit être organisée dans une perspective régionale. Le "Livre vert concernant la protection des forêts et l'information sur les forêts dans l'Union européenne" note que l'Union européenne et ses États membres ont déployé des efforts importants en ce qui concerne la prévention des incendies de forêt et ont centré leur action sur la formation, la recherche, la sensibilisation et la prévention structurelle. Avec le changement climatique, ces efforts devront toutefois être intensifiés, comme le souligne la note d'information d'Avignon sur la prévention.

Les différents réseaux internationaux existants devraient associer et coordonner leurs efforts de prévention et de lutte contre les feux de végétation en mettant à profit les synergies.

Il faut une coopération et une coordination intersectorielle entre les organismes de lutte contre les incendies et les services de protection de l'environnement.

L'assistance mutuelle dans les opérations de lutte contre le feu implique nécessairement des protocoles sur le déploiement des moyens et la définition de procédures fondées sur des critères techniques, une normalisation et une harmonisation de la terminologie et des formations.

4. Conclusions et recommandations

PREVENTION DES INCENDIES

1. Une priorité particulière doit être accordée à la prévention des feux de végétation favorisés par les mutations socio-économiques affectant l'utilisation des sols, les brûlages traditionnellement pratiqués dans l'agriculture d'élevage et les feux à l'interface entre les espaces naturels et les villes.
2. Les populations locales peuvent être invitées à participer à l'organisation et à la mise en place des politiques de prévention des incendies, car elles sont aux premières loges pour une prévention effective.
3. Les stratégies de prévention des feux de végétation doivent être intégrées dans des politiques nationales et régionales durables de sauvegarde de l'environnement. Les politiques forestières doivent tendre à optimiser les bienfaits pour la société, y compris en faisant payer les services des écosystèmes.
4. Les politiques de prévention des incendies de forêt devraient prendre en compte la dimension paysagère ainsi que les différentes utilisations des sols. Elles devraient faire l'objet d'une coordination avec les politiques urbaines, rurales et agricoles et tenir compte de l'incidence négative du changement climatique.

5. La prévention implique une gestion permanente intégrant de nombreuses autres activités telles que le traitement des carburants, les mesures en faveur de la sylviculture et la planification des brûlages dirigés.
6. Les feux de végétation à l'interface entre les espaces naturels et les villes supposent des mesures préventives spécifiques, ainsi qu'une législation spécifique au niveau local.
7. Une bonne connaissance des risques d'incendie, assortie d'une planification stratégique du traitement des carburants, sont essentiels pour réduire l'impact des feux de végétation.
8. Il convient d'élaborer des stratégies d'adaptation aux fins de la gestion forestière afin de limiter la vulnérabilité des écosystèmes des forêts face aux incendies les plus intenses.

COOPERATION INTERNATIONALE

9. Diffuser et échanger des expériences, élaborer et répéter les bonnes pratiques en matière de gestion des incendies de forêt, notamment par la promotion des échanges internationaux entre les professionnels du feu de tous les niveaux.
10. Promouvoir les programmes d'échange de bonnes pratiques et élaborer des lignes directrices volontaires pour l'évaluation des risques et une cartographie des risques à une échelle spatiale et temporelle adaptée, ainsi que des lignes directrices volontaires en matière de prévention.
11. Développer l'assistance mutuelle dans les opérations de lutte contre le feu, ce qui implique nécessairement des protocoles sur le déploiement des moyens et la définition de procédures fondées sur des critères techniques, une normalisation et une harmonisation de la terminologie et des formations. Promouvoir les activités communes en faveur d'une coopération transfrontalière.
12. Mettre en place une coopération et une coordination intersectorielles entre les organismes de lutte contre le feu et les services de protection de l'environnement.
13. En matière de coopération internationale, les réseaux devraient conjuguer et coordonner leurs efforts de prévention et de lutte contre les feux de forêt en exploitant les synergies. Les activités communes devraient être étayées par des accords de coopération bilatéraux et multilatéraux entre ces pays afin de permettre la mise en place de projets de collaboration financés par des tiers.
14. Faire adopter les *Recommandations volontaires pour la gestion des feux* par les organismes concernés. Il est en particulier recommandé que les différents pays mettent en œuvre le *système de commandement en cas d'incident* ainsi que les formations normalisées, en tenant compte des différences de langue, afin que les moyens puissent être partagés efficacement et en toute sécurité.

SYSTEMES D'INFORMATION

15. Exploiter les informations du système EFFIS afin d'élaborer des lignes directrices pour la cartographie des risques des feux de forêt à l'échelle de l'Europe.
16. Poursuivre le travail d'harmonisation des informations grâce aux échanges de données dans le système EFFIS.
17. Mettre en œuvre les mesures prévues dans les réseaux *Silva Mediterranea* et *NENFIRE* pour étendre le système EFFIS.
18. Affiner les informations sur les investissements destinés à la prévention et à la lutte contre les incendies en vue de les intégrer au système EFFIS; les données sont nécessaires pour évaluer l'efficacité.
19. Poursuivre le développement des systèmes opérationnels d'alerte aux feux de végétation au niveau régional, et les relier au système EFFIS de prévention des incendies.
20. Promouvoir et financer les études sur l'impact des feux de végétation sur les services des écosystèmes, en accordant une attention particulière au changement climatique.

GESTION DES INCENDIES

21. La gestion des feux de végétation doit être envisagée par les décideurs comme une politique à long terme.
22. Dans certains cas spécifiques, le principe de l'extinction totale des incendies devrait être revu à la lumière de l'efficacité économique, de la valeur des écosystèmes et d'autres objectifs du domaine de la gestion des sols.

23. Afin de permettre la réalisation des objectifs de prévention des feux de végétation, les forêts doivent être rentables. Il convient de veiller à faire payer les biens forestiers et les services des écosystèmes. L'éducation et la sensibilisation à cette question devraient être assurées par le biais des programmes d'enseignement.
24. Les Etats sont encouragés à adopter les *Recommandations volontaires de la FAO pour la gestion des feux*.